



Eau Potable

Exercice

2021

Rapport annuel sur le **Prix** et la
Qualité du **Service** public

SENLIS



Au service Des Territoires de l'Oise



Au service Des Territoires de l'Oise

ADTO-SAO

36 Avenue Salvador Allende – Bât. A

Bâtiment Hervé Carlier

60000 BEAUVAIS

Tél : 03 44 15 37 37– E-mail : accueil@adto-sao.fr



Dossier n° 64062

Edité le : jeudi 8 décembre 2022

	Etabli par : Quentin SENEZ	
	Vérifié par : Pierre BOUCHE	
	Approuvé par : Florence SYOEN	

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

SENLIS

2 unités de stockage
3 000 m³ de stockage

15 524 habitants desservis
6 311 abonnés



3 448 branchements

73,63 km de réseau

906 907 m³ vendus

3 unités de production
972 669 m³ produit

Le rendement du réseau est de 93,62% (cf § III-C-5)

La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses Microbiologiques :
100%

Taux de conformité des analyses Physico-chimiques
: 80%

L'exploitation ?

Véolia

en délégation de service public de type affermage

Début de contrat le : 01/02/2012

Fin de contrat le : 31/01/2032

Les actions à mener ?

- ▶ Suppression des branchements en plomb restants
- ▶ Prévoir un diagnostic eau potable sur la commune
- ▶ De nombreuses canalisations sont à renouveler
- ▶ De nombreuses canalisations sont à renforcer



Prix de l'eau

Le prix du m³ d'eau potable dans la collectivité est de 1,53 € TTC
(au 1er janvier 2022) - Prix moyen dans l'Oise : 2,77* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (28)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Prix et qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2020 et celles de l'exercice 2021 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2021 sont obligatoires.

SOMMAIRE

I) CARACTERISATION DU SERVICE.....	7
A) Présentation du territoire desservi.....	7
B) Mode de gestion du service.....	7
C) Estimation de la population desservie (D101.0).....	8
D) Nombre d'abonnements.....	8
E) Prestations assurées dans le cadre du service.....	9
F) Ressources en eau.....	10
1) Points de prélèvement.....	10
2) Lieux de stockage.....	11
3) Volumes produits.....	12
4) Volumes importés.....	13
5) Volumes exportés.....	14
6) Volumes mis en distribution.....	15
7) Volumes vendus aux abonnés.....	16
8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer.....	17
9) Longueur du réseau.....	17
II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	18
A) Fixation des tarifs en vigueur.....	18
1) Part destinée à la collectivité.....	18
2) Part destinée au délégataire.....	18
3) Part destinée aux taxes et redevances.....	18
B) Les frais d'accès au service d'eau potable.....	19
C) Prix du service de l'eau potable.....	19
1) Tarifs du service d'eau potable.....	19
2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m ³	20
3) Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ (D102.0).....	21
D) Recette d'exploitation.....	22
1) Recettes de la collectivité.....	22
2) Recettes de l'exploitant.....	23
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	24
A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1).....	24
B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	25
1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	25
2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B).....	26
C) Performance du réseau.....	28
1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	29
2) Indice Linéaire de Consommation (ILC).....	30
3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3).....	31
4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	33
5) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	34
D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	36
E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1).....	36

F) Taux de réclamations (P155.1).....	36
G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0).....	36
H) Branchements en plomb.....	36
<u>IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....</u>	<u>37</u>
A) Montants Financiers.....	37
B) Etat de la dette (P153.2).....	37
C) Amortissements réalisés.....	37
D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau.....	37
1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	37
2) Opérations de coopérations décentralisées.....	37
<u>V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES.....</u>	<u>38</u>
A) Obligations de l'exploitant.....	38
B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire.....	39
C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité.....	40
D) Perspective.....	41
<u>VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES.....</u>	<u>42</u>
<u>VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS.....</u>	<u>43</u>
<u>VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.....</u>	<u>45</u>
<u>IX) ANNEXE 3 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE.....</u>	<u>46</u>
<u>X) ANNEXE 4 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE.....</u>	<u>47</u>

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

La commune de SENLIS gère le service d'eau potable au niveau communal.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 3 unités de production
- 2 unités de stockage
- 73,626 km de réseau
- 3448 branchements

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.
- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.
- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.
- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public de type affermage pour une durée de 20 ans avec une échéance fixée le 31/01/2032.

Il y a 1 avenant au contrat

	Date d'effet	Objet
Avenant n°1	24/01/15	Mise en place d'une unité de traitement, hausses tarifs, prolongation de 8 ans.

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée. La population desservie est estimée à 15524 habitants.

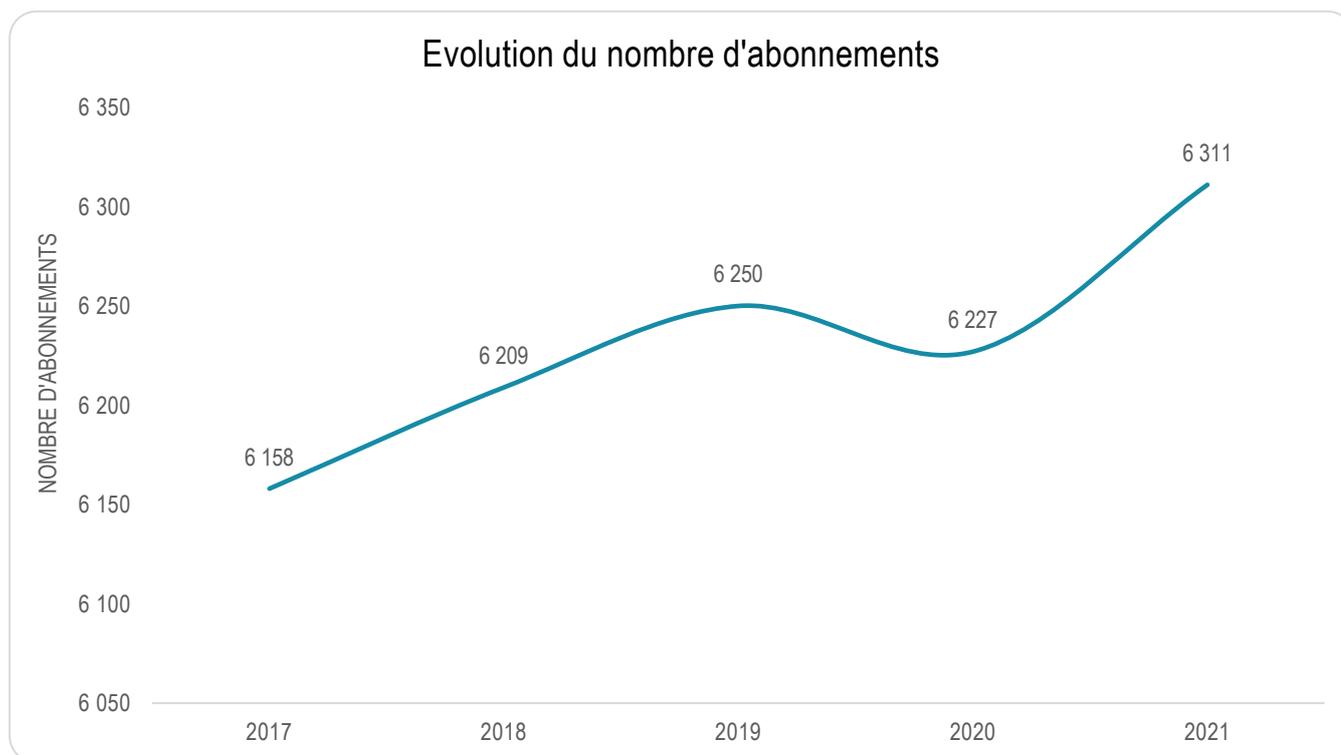
D) Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnements	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Nombre d'abonnements domestiques	6 220	6 304	1,35%
Nombre d'abonnements non domestiques	7	7	0,00%
Nombre total d'abonnements	6 227	6 311	1,35%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 85,72 abonnés/km pour l'exercice 2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,46 habitants/abonné pour l'exercice 2021.



► Le nombre d'abonnés a augmenté lors du dernier exercice.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

Gestion du service :	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés :	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service :	Des branchements
Entretien :	De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement :	Des branchements, des canalisations en cas de casse (moins de 10 mètres), des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement :	Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil
Prestations particulières :	Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants

F) Ressources en eau

1) Points de prélèvement

Ouvrages	Type	Débit d'exploitation [m³/h]	Débit d'autorisation [m³/h]	Code BRGM	Arrêté D.U.P	Date de création
AUMONT	Forage	46	100	0128-5X-0119	21/02/1989	1984
BONSECOURS 1	Forage	51	100	0128-5X-0080	06/05/2021	1960, approfondi en 1977
BONSECOURS 2	Forage	37	200	0128-5X-0008	19/05/1990	1966

La procédure de DUP sur le captage Bonsecours 1 a été signée le 06/05/2021.

► Le DTMP est terminé, et un plan d'action est établi.

La démarche de recherche d'une nouvelle ressource est toujours en cours par la collectivité.

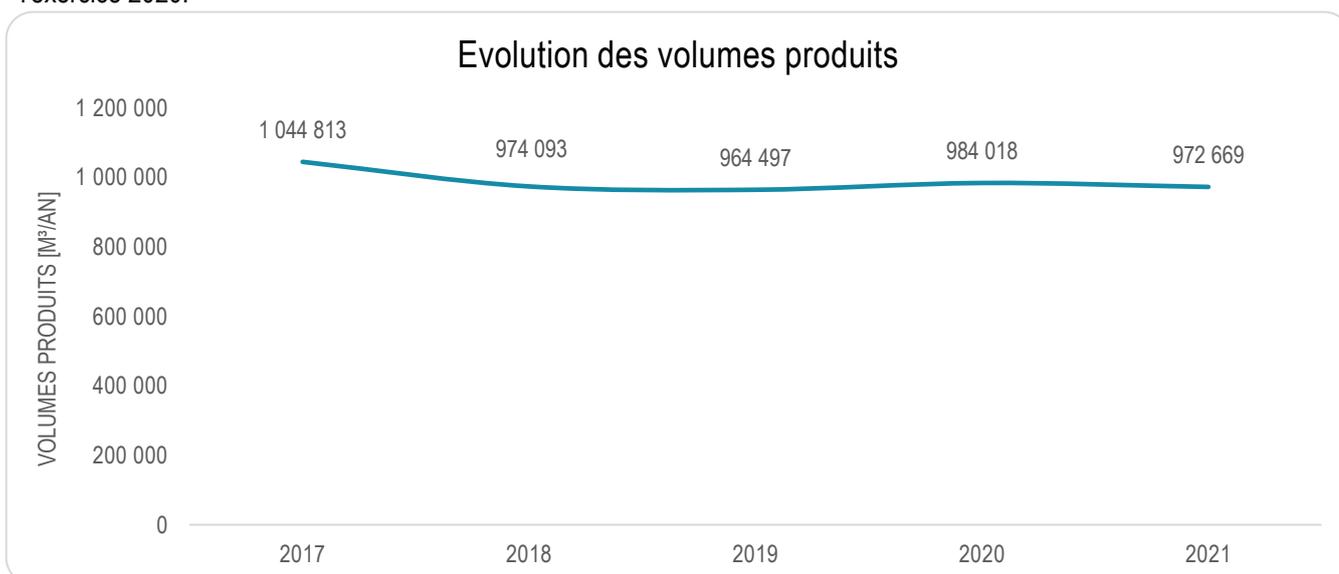
2) Lieux de stockage

Ouvrages	Type de stockage	Volume de stockage [en m ³]
Bon Secours 1	Réservoir	1 000
Tombray	Réservoir sur Tour	2 000
Capacité totale de stockage [m ³]		3 000

3) Volumes produits

Ouvrages	Capacité de production [m³/j]	Production 2020 [m³]	Production 2021 [m³]	Variation 2020 - 2021
AUMONT	2 000	417 946	335 011	-19,84%
BONSECOURS 1	3 000	239 142	370 139	54,78%
BONSECOURS 2	4 000	326 930	267 519	-18,17%
Total production [m³]		984 018	972 669	-1,15%

972 669 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2021 ; ce qui correspond à une différence de -1,15 % par rapport à l'exercice 2020.



Les volumes produits ont varié entre 964 497 et 1 044 813 m³/an au cours des cinq dernières années.

- ▶ Les volumes produits lors du dernier exercice ont légèrement diminué. La valeur reste cohérente avec les exercices précédents. Cette baisse peut traduire une baisse de la consommation, ou une augmentation du rendement.

4) Volumes importés

- ▶ La collectivité n'importe pas d'eau.

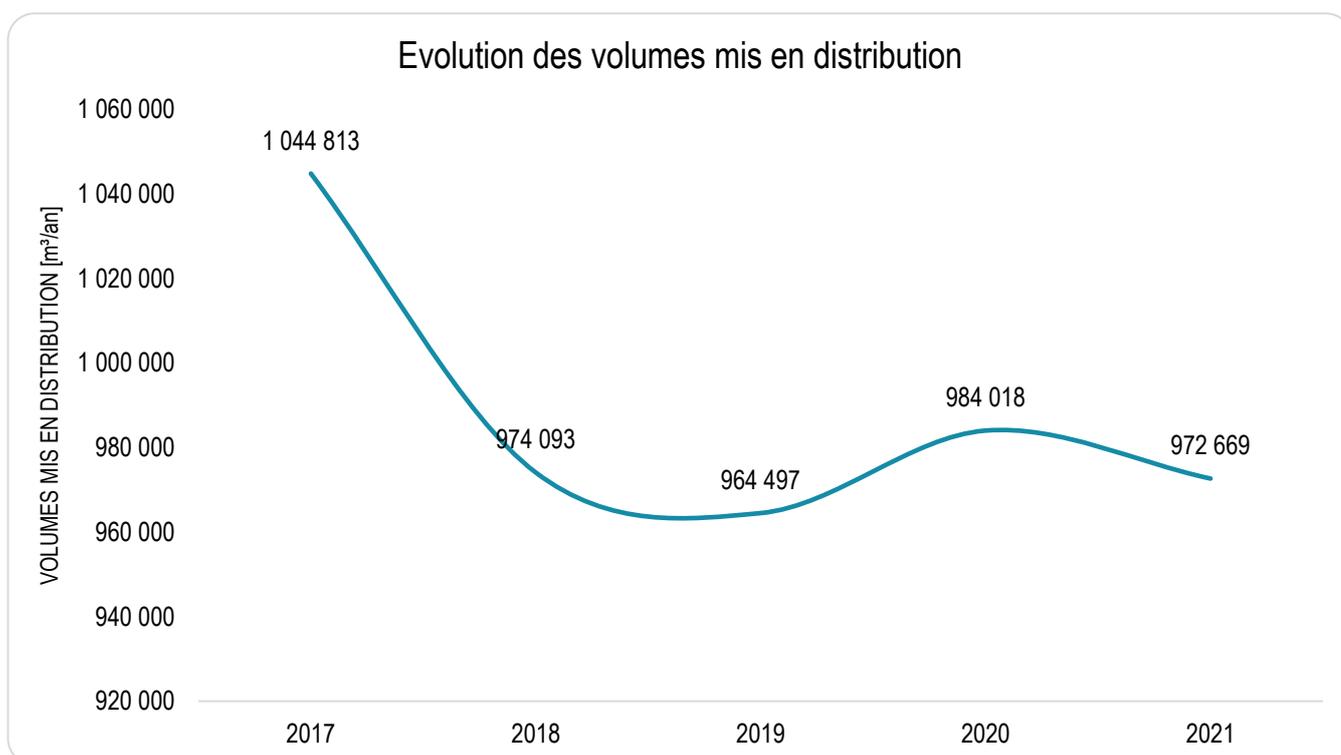
5) Volumes exportés

- ▶ La collectivité n'exporte pas d'eau.

6) Volumes mis en distribution

Volumes	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Volumes produits [m ³]	984 018	972 669	-1,15%
Volumes importés [m ³]	-	-	-
Volumes exportés [m ³]	-	-	-
Volume mis en distribution [m³]	984 018	972 669	-1,15%

972 669 m³ ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2021 ; ce qui correspond à une différence de -1,15% par rapport à l'exercice 2020.



► En raison de l'absence de volumes importés et exportés, l'évolution des volumes mis en distribution est identique à celle des volumes produits.

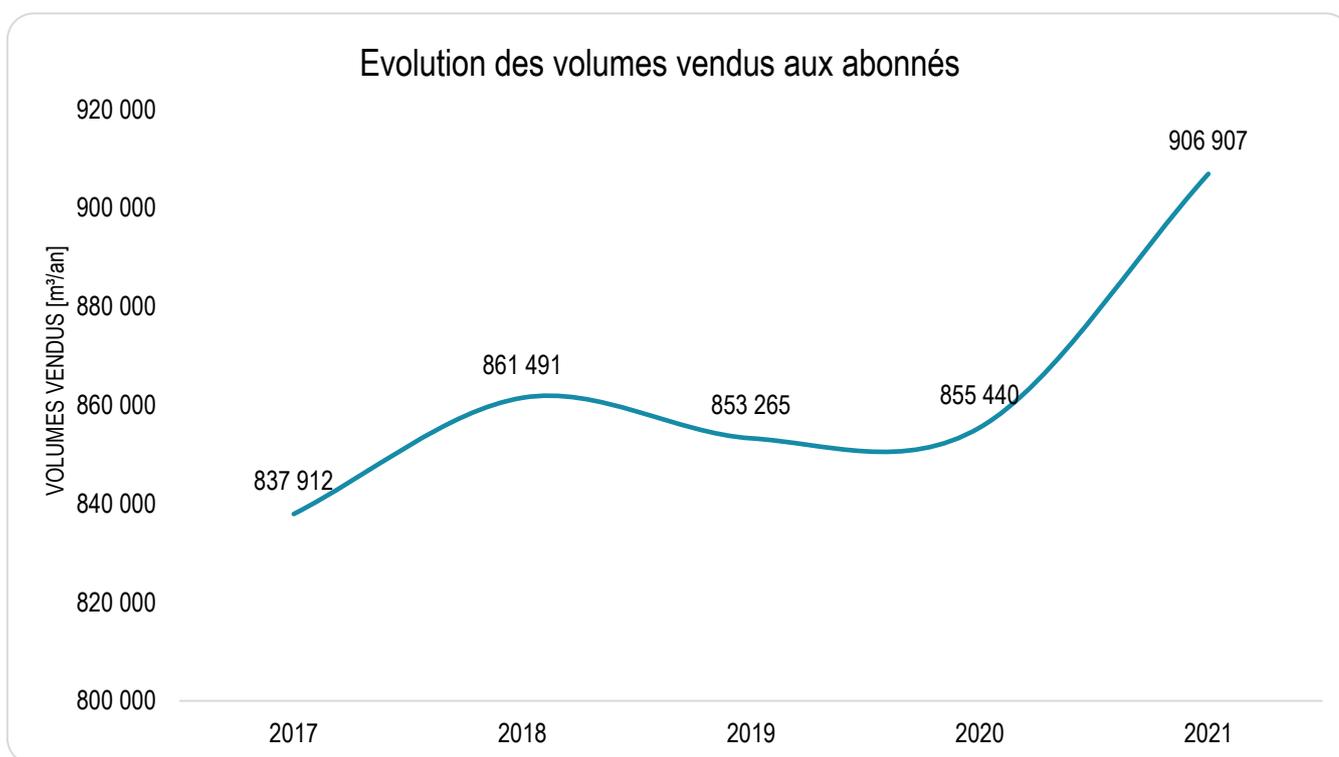
7) Volumes vendus aux abonnés

Abonnements	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Volumes vendus aux abonnés domestiques [m ³]	816 105	890 174	9,08%
Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m ³]	8 759	8 597	-1,85%
Volumes totaux vendus aux abonnés [m ³]*	824 864	898 771	8,96%

*Les valeurs du tableau ci-dessus représentent les volumes vendus sur la période de relève (données fournies par le délégataire). Les valeurs du graphique ci-dessous sont les valeurs ramenées sur l'année civile (365 jours) issues du rapport du délégataire. (Véolia)

Important : Les valeurs du graphique ci-dessous servent aux calculs des indicateurs du présent rapport.

898 771 m³ ont été vendus aux abonnés au cours de l'exercice 2021 ; ce qui correspond à une différence de 8,96 % par rapport à l'exercice 2020.



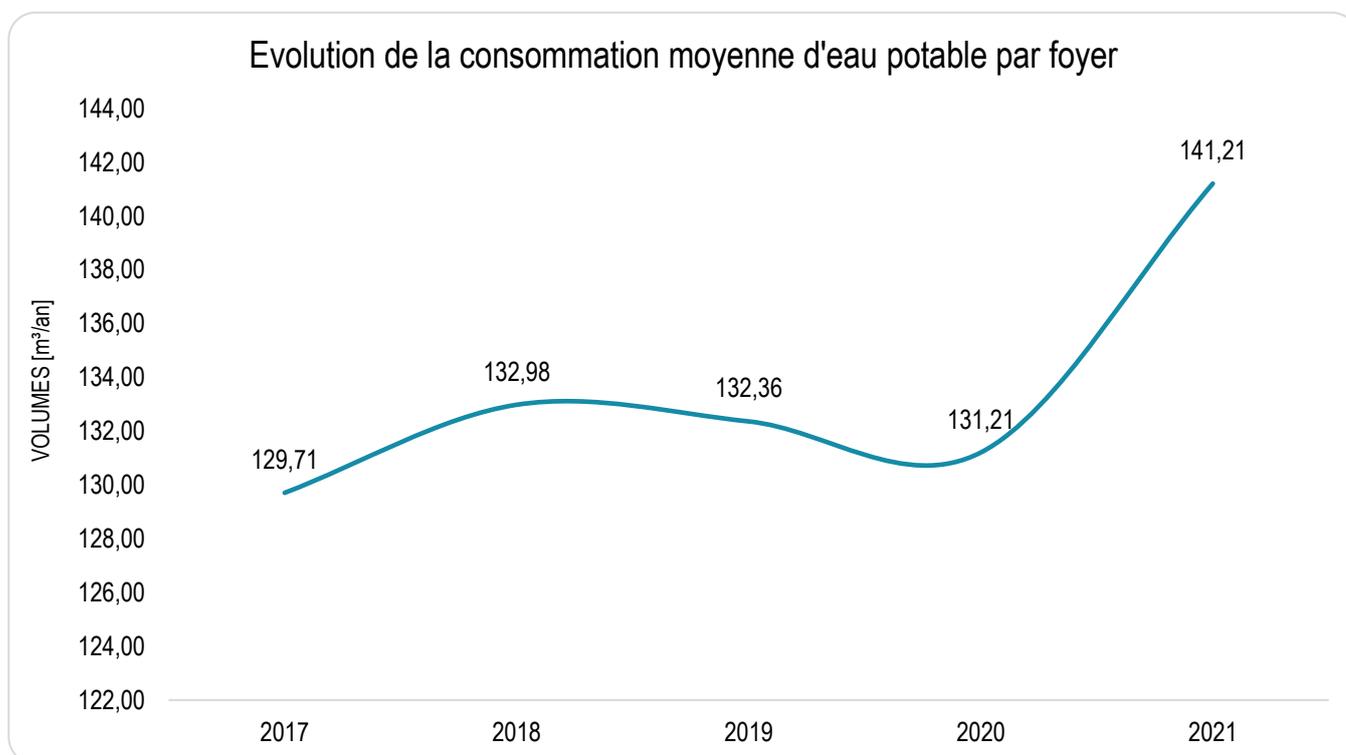
Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 837 912 et 906 907 m³/an au cours des cinq dernières années.

▶ Les volumes vendus aux abonnés ont fortement augmenté lors du dernier exercice. Cela indique une augmentation de la consommation des usagers, ou une baisse du rendement.

8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Consommation par foyer [m ³ /an]	131,21	141,21	7,62%

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 141 m³/an au cours de l'exercice 2021, ce qui correspond à une différence de 7,62 % par rapport à l'exercice 2020.



► La consommation par foyer a fortement augmenté lors du dernier exercice.

9) Longueur du réseau

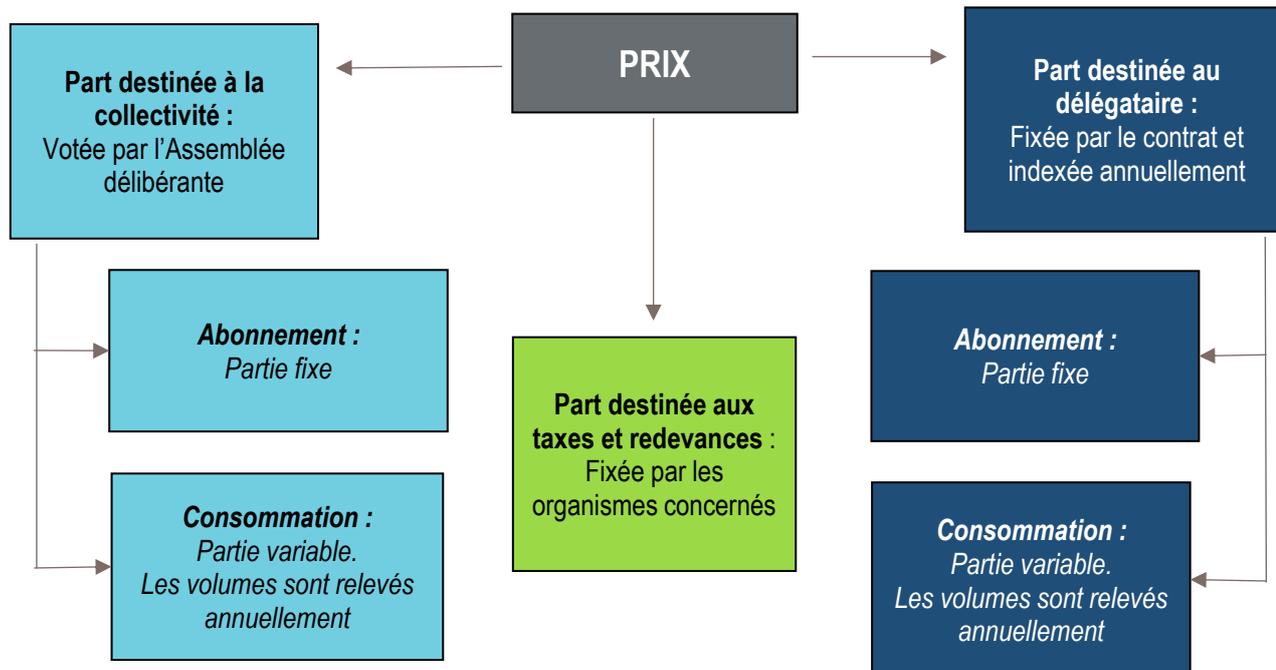
	Date du dernier diagnostic réseau	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Longueur du réseau [km]	-	73,343	73,626	0,39%

► Le réseau a augmenté d'environ 300ml lors du dernier exercice. Le délégataire explique que cette augmentation provient de travaux réalisés dans les jardins Brunehaut.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de Véolia sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2021, le coefficient d'actualisation était de 1,14800.

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation est de 1,17300.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m³, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique :

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Les frais d'accès au services sont de 44,03€.

Valeur dans le contrat	Coefficient d'actualisation	Valeur actualisée
37,54 €	1,17300	44,03 €

C) Prix du service de l'eau potable

1) Tarifs du service d'eau potable

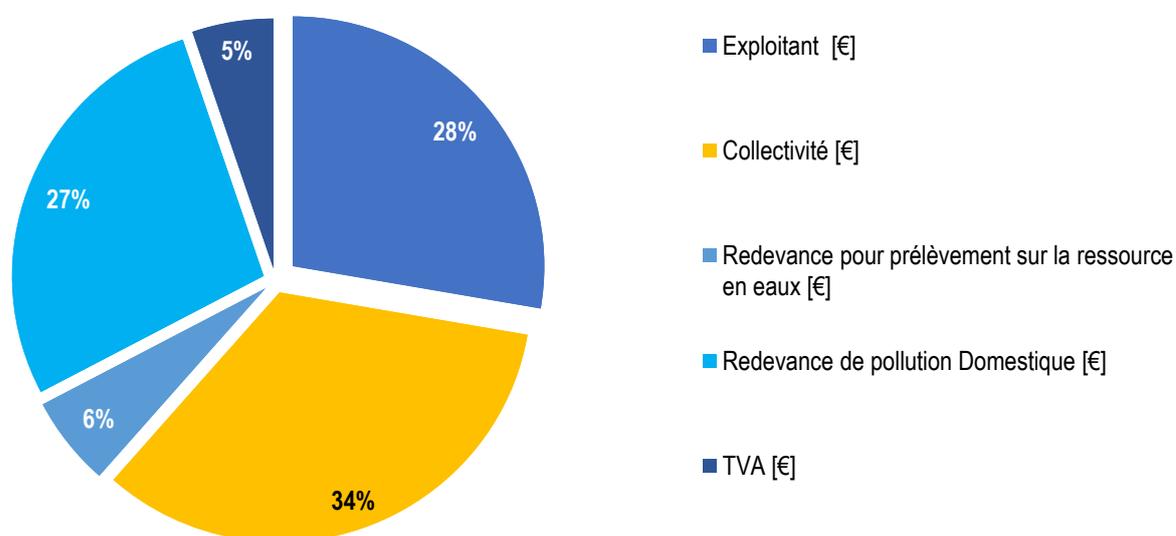
	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021 - 2022
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	11,00	11,48	11,74	2,26%
Part Proportionnelle de 0 à 30 m ³ [€ HT/m ³]	0,2352	0,2457	0,2510	2,14%
Part Proportionnelle de 31 à 120 m ³ [€ HT/m ³]	0,3286	0,3433	0,3507	2,14%
Part Proportionnelle à partir de 121 m ³ [€ HT/m ³]	0,3716	0,3882	0,3966	2,14%
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	0,00	0,00	0,00	-
Part Proportionnelle de 0 à 30 m ³ [€ HT/m ³]	0,1013	0,1013	0,1013	0,00%
Part Proportionnelle à partir de 31 m ³ [€ HT/m ³]	0,6544	0,6544	0,6544	0,00%
Redevance et Taxes				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m ³]	0,0877	0,0870	0,0890	2,30%
Redevance de pollution Domestique [€/m ³]	0,4200	0,4200	0,4200	0,00%
TVA [%]	5,50%	5,50%	5,50%	0,00%

▶ Entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2022, la part de l'exploitant a augmenté et la part de la collectivité est restée stable.

2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021 - 2022
Exploitant [€]	47,64	49,75	50,84	2,19%
Collectivité [€]	61,94	61,94	61,94	0,00%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€]	10,52	10,44	10,68	2,30%
Redevance de pollution Domestique [€]	50,40	50,40	50,40	0,00%
TVA [€]	9,38	9,49	9,56	0,77%
Total [€ TTC]	179,88 €	182,02 €	183,42 €	0,77%

Répartition d'une facture d'eau potable



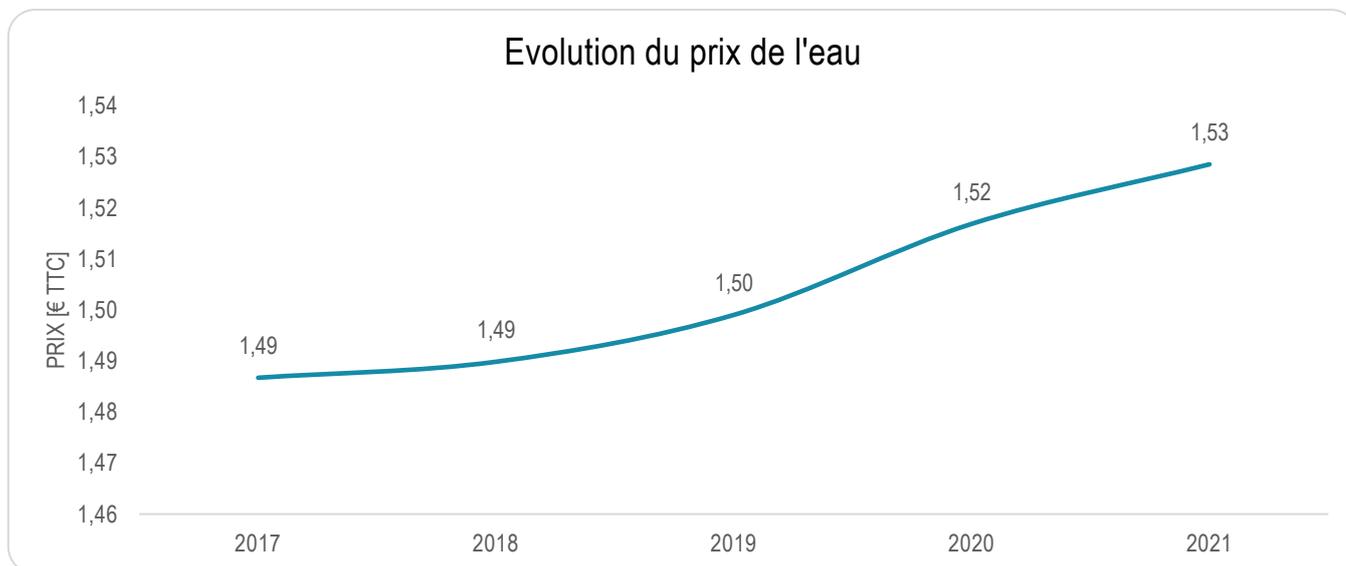
La part de la collectivité représente 34% de la facture d'eau potable d'un usager consommant 120 m³.

La part de l'exploitant représente 28% de cette facture.

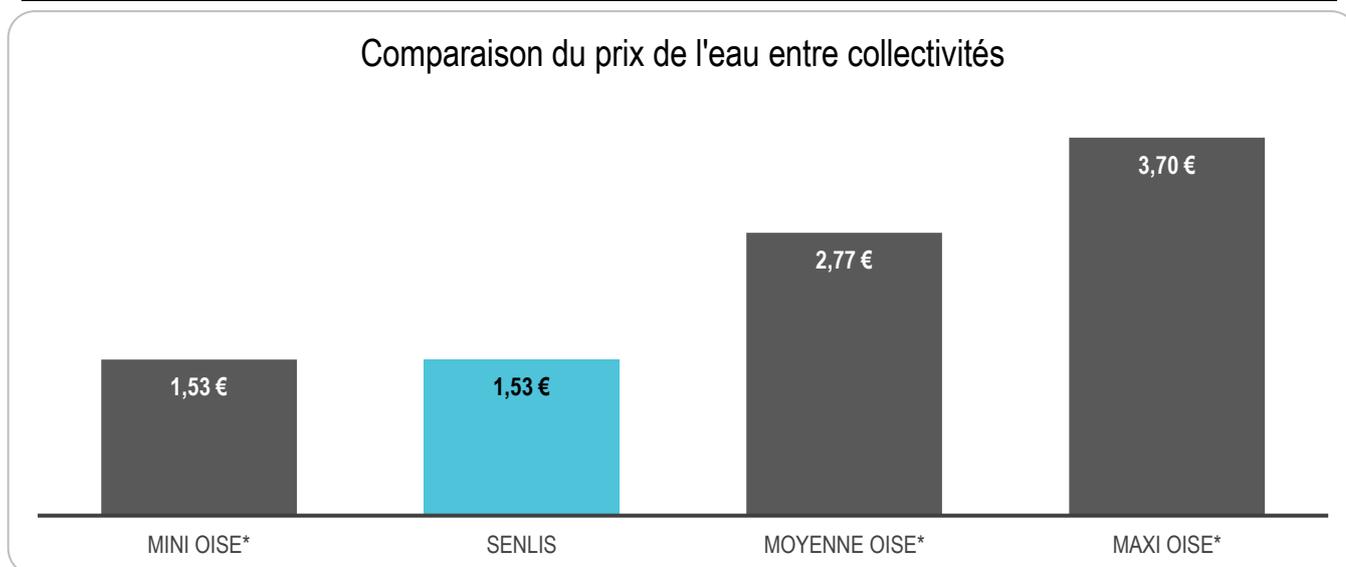
3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (D102.0)

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	1er janvier 2022	Variation 2021 - 2022
Prix pour 120 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	179,88 €	182,02 €	183,42 €	0,77%
Prix pour 1 m ³ d'eau potable [€ TTC/an]	1,50 €	1,52 €	1,53 €	

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1er janvier 2022 : 1,53 € TTC



► Le prix de l'eau potable a légèrement augmenté durant cet exercice.



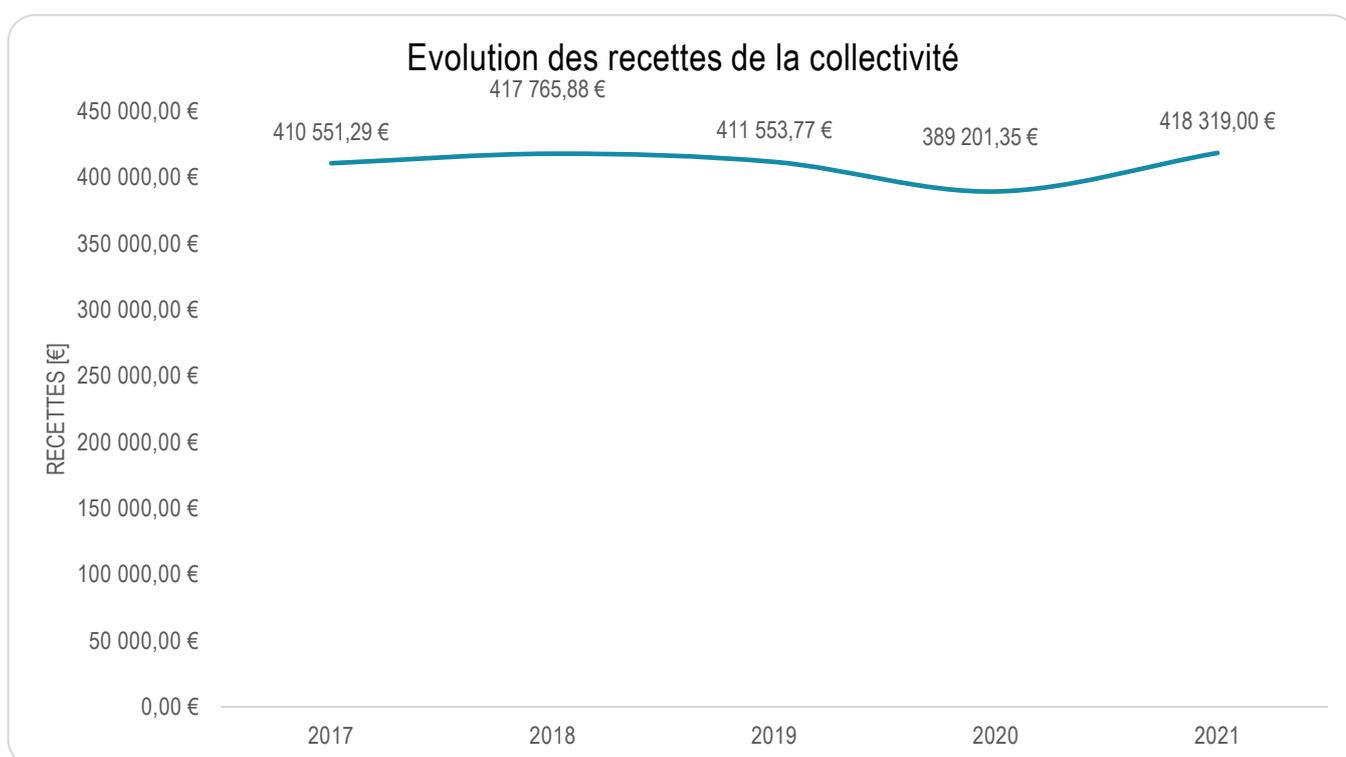
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (28)

► Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est le plus bas parmi les prix pratiqués dans les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO.

D) Recette d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Recettes de vente d'eau domestique [€]	385 068,52 €	414 317,66 €	7,60%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	4 132,83 €	4 001,34 €	-3,18%
Autres recettes [€]	0,00 €	0,00 €	-
TOTAL [€]	389 201,35 €	418 319,00 €	7,48%

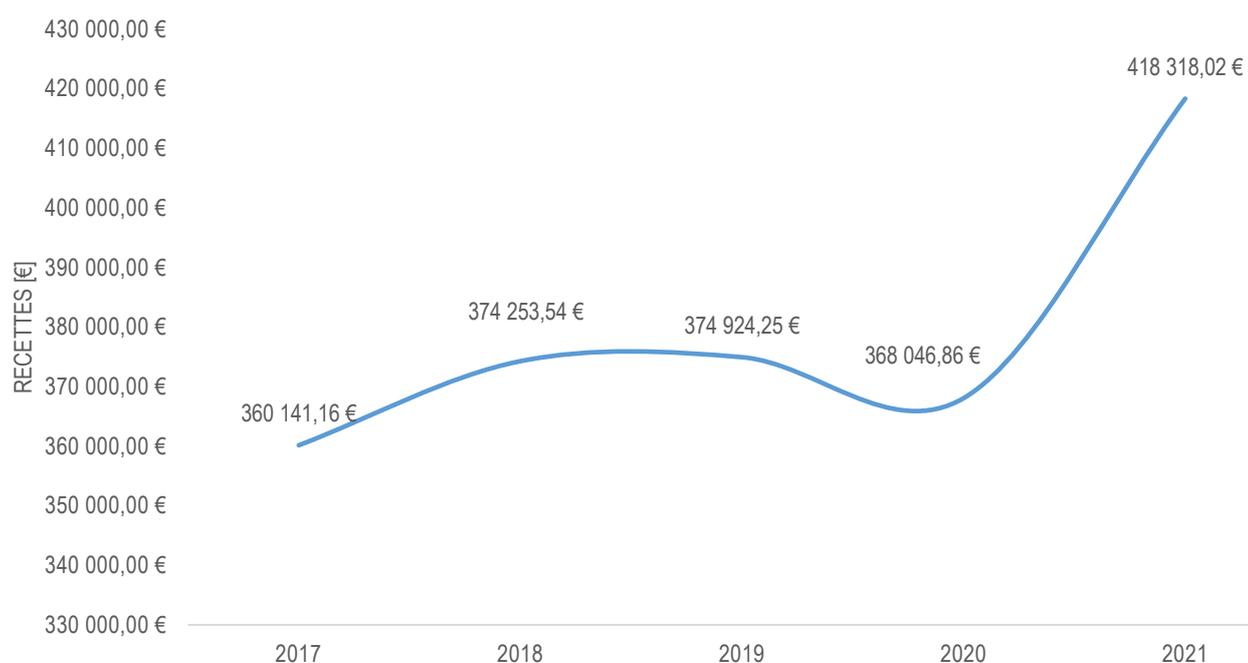


► Les recettes de la collectivité ont augmenté, en corrélation avec l'augmentation des volumes vendus.

2) Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Recettes de vente d'eau domestique [€]	€251 876,40	€296 527,55	17,73%
Recettes de ventes d'eau non domestique [€]	€2 732,64	€2 863,76	4,80%
Autres recettes [€]	€113 437,82	€118 926,71	4,84%
TOTAL [€]	368 046,86 €	418 318,02 €	13,66%

Evolution des recettes de l'exploitant



► Les recettes de la collectivité ont augmenté, en corrélation avec l'augmentation des volumes vendus.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Conformité [%]
Analyses Microbiologiques (ARS)	36	36	100%
Analyses Microbiologiques (Délégué)	49	49	100%
Analyses Physico-chimiques (ARS)	41	33	80%
Analyses Physico-chimiques (Délégué)	40	38	95%

L'ensemble des analyses microbiologiques sont conformes.

Concernant les analyses physico-chimiques, on retrouve dans les forages de la commune une présence de chloridazone. Il s'agit d'un pesticide utilisé dans les cultures de betteraves, interdit à la vente depuis 2018, et recherché par l'ARS depuis le 1er janvier 2021. Cette pollution est fréquente dans de nombreux captages de l'Oise (environ 93 %), l'ARS réalise actuellement des analyses précises afin de connaître l'impact sur l'eau et la consommation de celle-ci. Cependant, la limite toxicologique concernant le chloridazone et ses métabolites devrait être fixée à 3 µg/l. Les valeurs maximales retrouvées dans les forages de la commune sont de 0,87 µg/l. La commune va mettre en place un traitement sur le forage d'Aumont, et raccorder le forage Bonsecours 2 au traitement du forage Bonsecours 1.

B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

► Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 65%.

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)

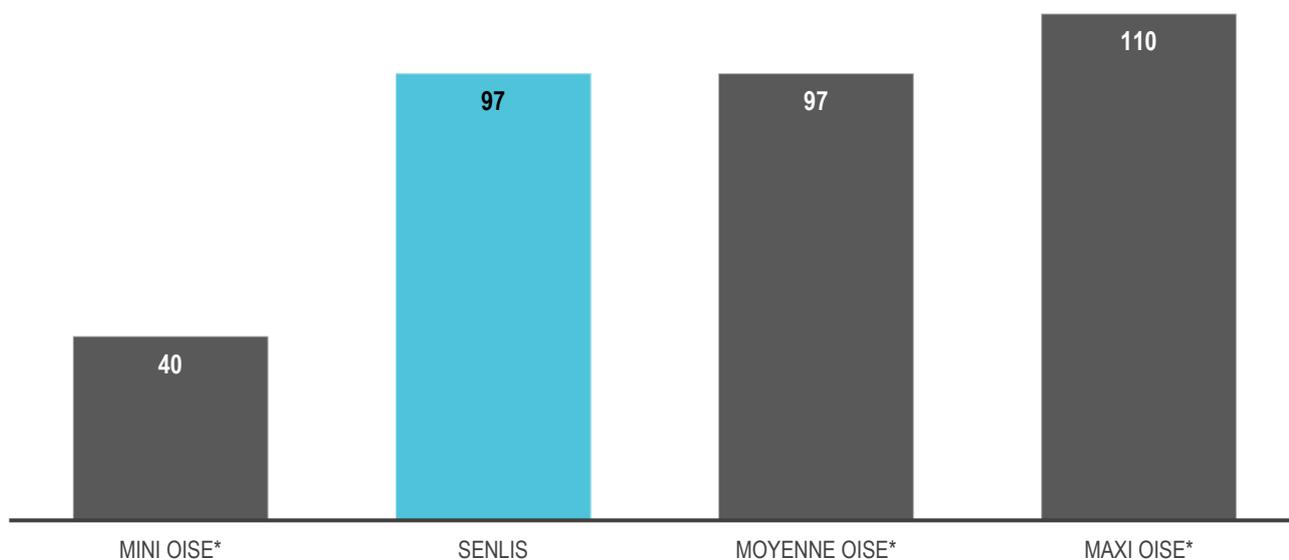
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du C de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. ». Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau .

		Barème	Points
1	Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet.	0	0
	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure.	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année.	5	5
Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires		15	15
2	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%.Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.	5	2
Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires		45	42
3	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	0
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	10	0
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux.	5	5
TOTAL		120	97

L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.

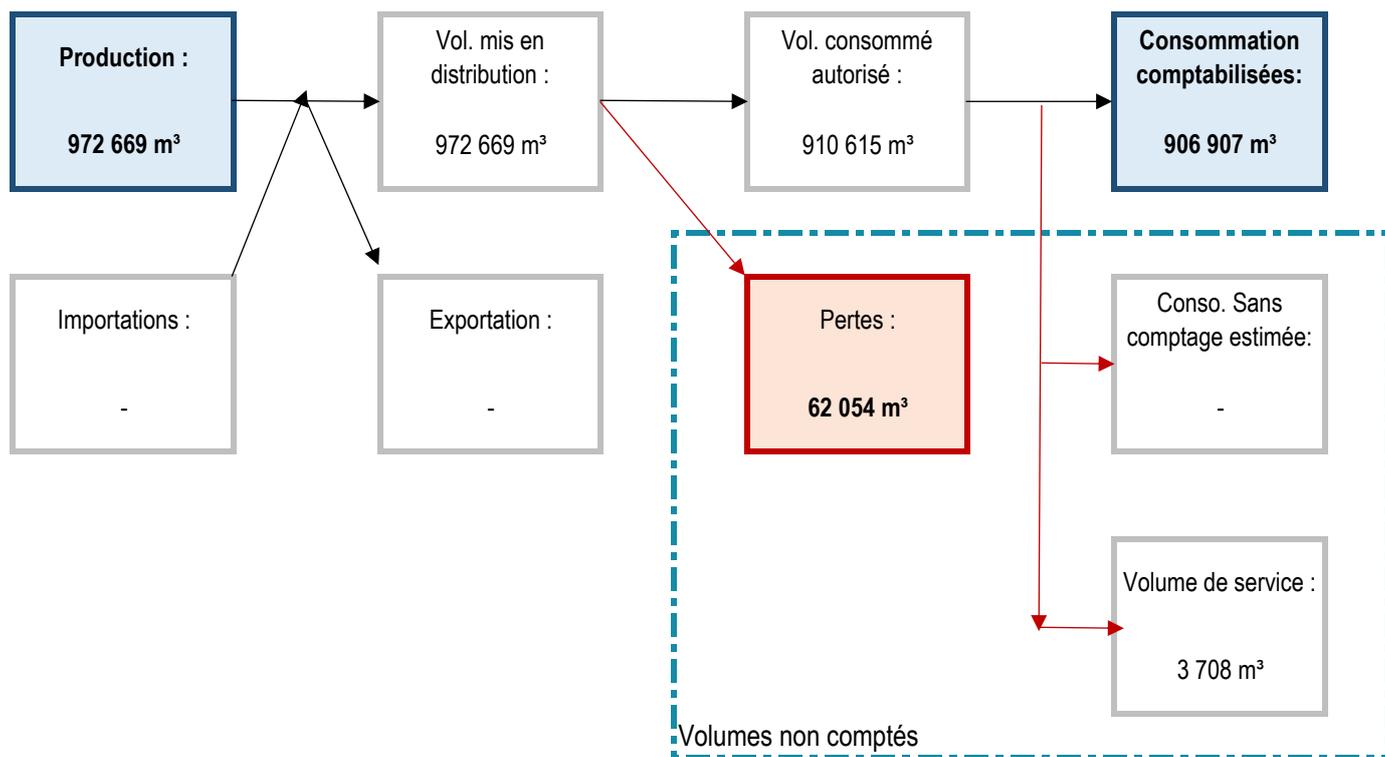
Comparaison de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (28).

► L'indice de connaissance et de la gestion patrimoniale de la collectivité se situe dans la moyenne des collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.

C) Performance du réseau



- ▶ Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 708 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau, qui sont détaillés dans la suite du rapport.

1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommations sans comptage + Volumes de services + Pertes

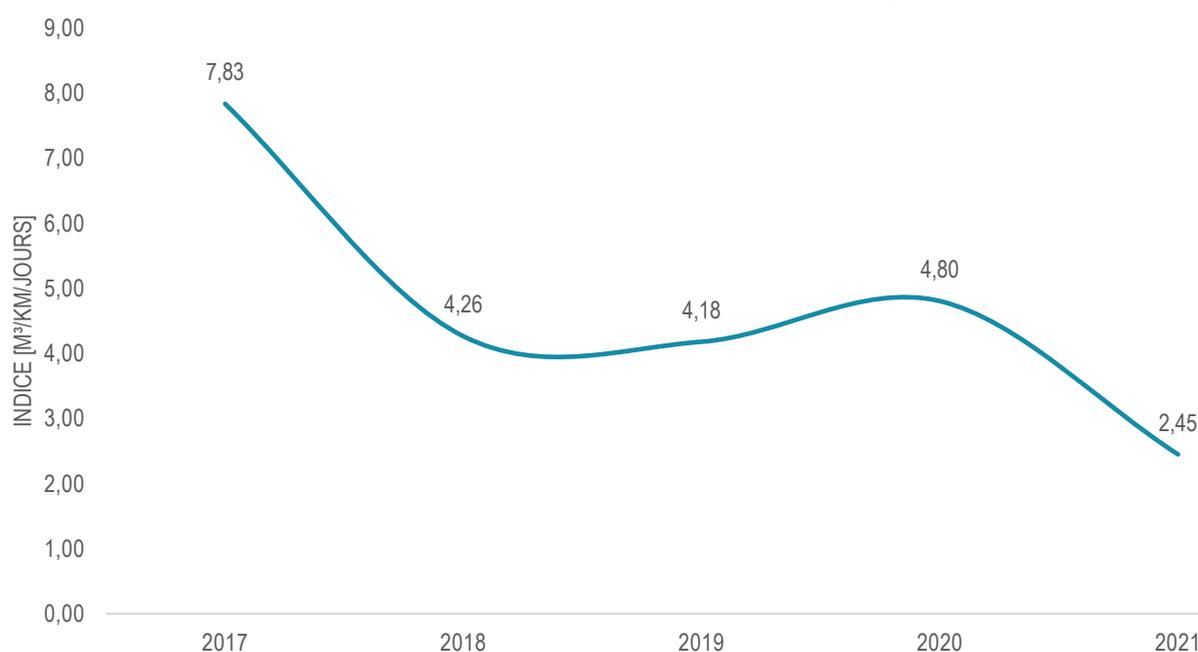
Longueur du réseau hors branchements × 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,45 m³/km/jours.

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jours]	4,80	2,45	-49,05%

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.

► L'indice des volumes non comptés a fortement diminué (-49,05%) au cours du dernier exercice. Ceci est cohérent avec la forte augmentation du rendement du réseau (+7,22%)

2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Volume Comptabilisé 365j + Vol. conso. Sans comptage + vol. besoin service

Longueur du réseau hors branchements × 365

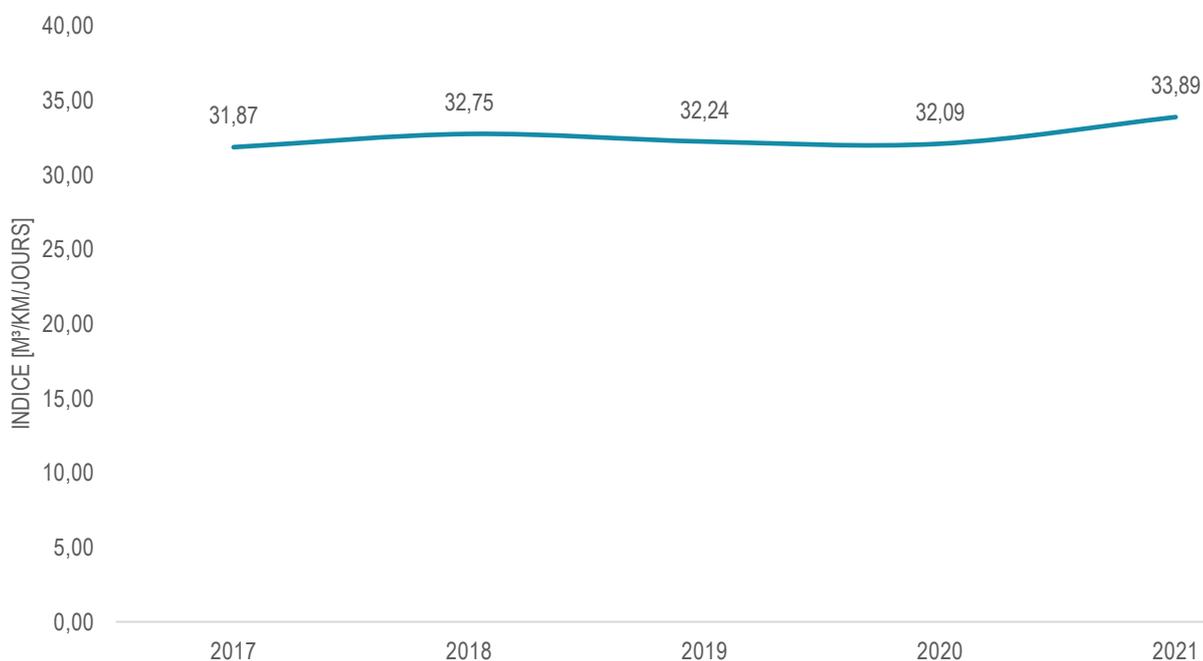
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2021, l'indice linéaire de consommation est de 33,89 m³/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type urbain.

CLASSEMENT DES RESEAUX			
Valeur de l'ILC [m ³ /km/jours]	< 10	10 < ILC < 30	> 30
Catégorie du réseau	Rural	Semi Rural	Urbain

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Indice Linéaire de Consommation [m ³ /km/jours]	32,09	33,89	5,58%

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



► L'indice linéaire de consommation montre que la commune dispose d'un réseau de type urbain, ce qui correspond bien à la typologie de la commune.

3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

$$\text{Volume de perte en distribution} = (\text{volume d'eau introduit dans le réseau} - (\text{volume consommé} + \text{volumes exportés})) \\ \text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365$$

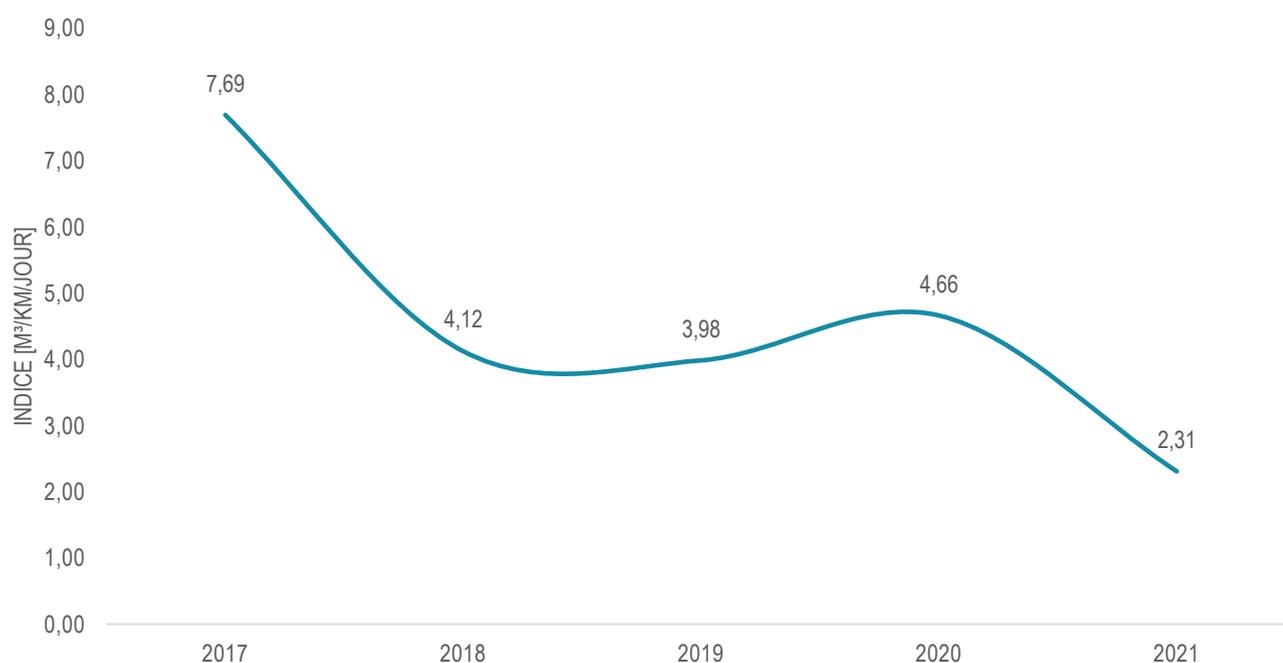
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Classement des indices Linéaire de Pertes en réseau			
Catégorie du réseau	Rural	Semi rural	Urbain
ILP Bon	ILP < 1,5	ILP < 3	ILP < 7
ILP Acceptable	1,5 < ILP < 2,5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
ILP Médiocre	2,5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
ILP Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

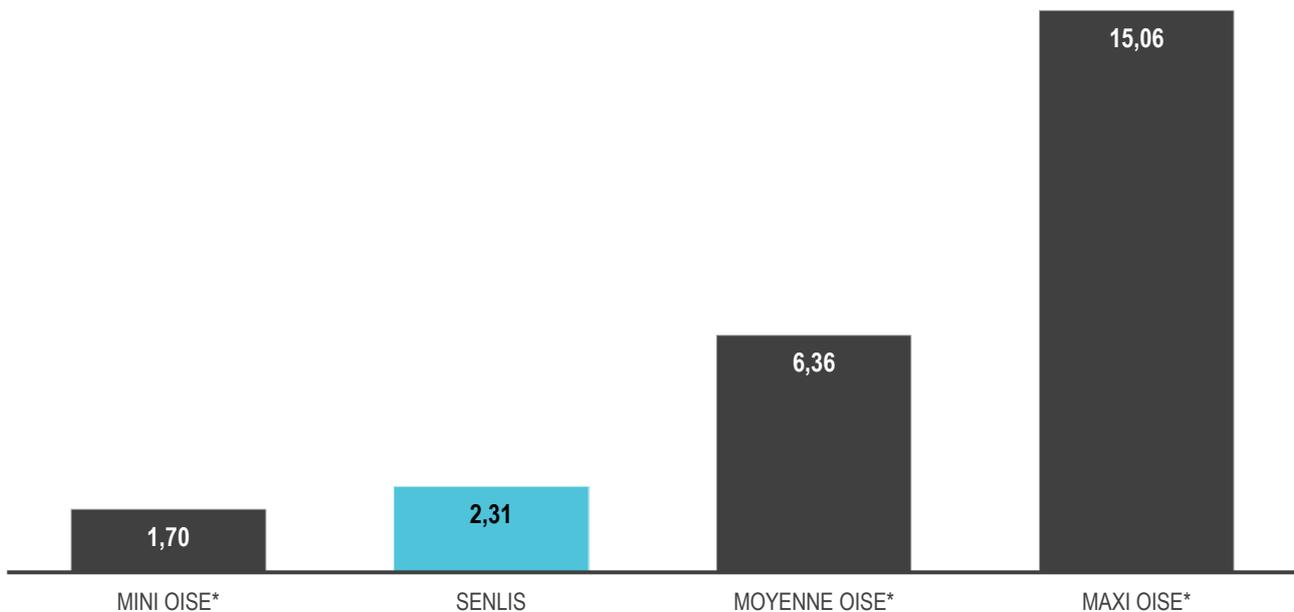
Pour l'année 2021, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,31 m³/km/jours, ce qui correspond à un indice dit "bon" pour un réseau de type urbain.

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Indice Linéaire de Pertes en réseau [m ³ /km/jours]	4,66	2,31	-50,48%

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type urbain (3).*

L'indice linéaire de perte a fortement diminué lors de cet exercice. Cette valeur est de plus très bonne, car bien inférieure à 7 (ILP bon pour un réseau de type urbain).

▶ La comparaison est peu cohérente car seules 3 collectivités avec un réseau de type urbain ont demandé la réalisation de leur RPQS par l'ADTO-SAO.

4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

$$\frac{[L(2017) + L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021)] \times 100}{5 \times L(2021)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

	2020	2021
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%]	0,51%	0,51%

NC : Non Communiqué

5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

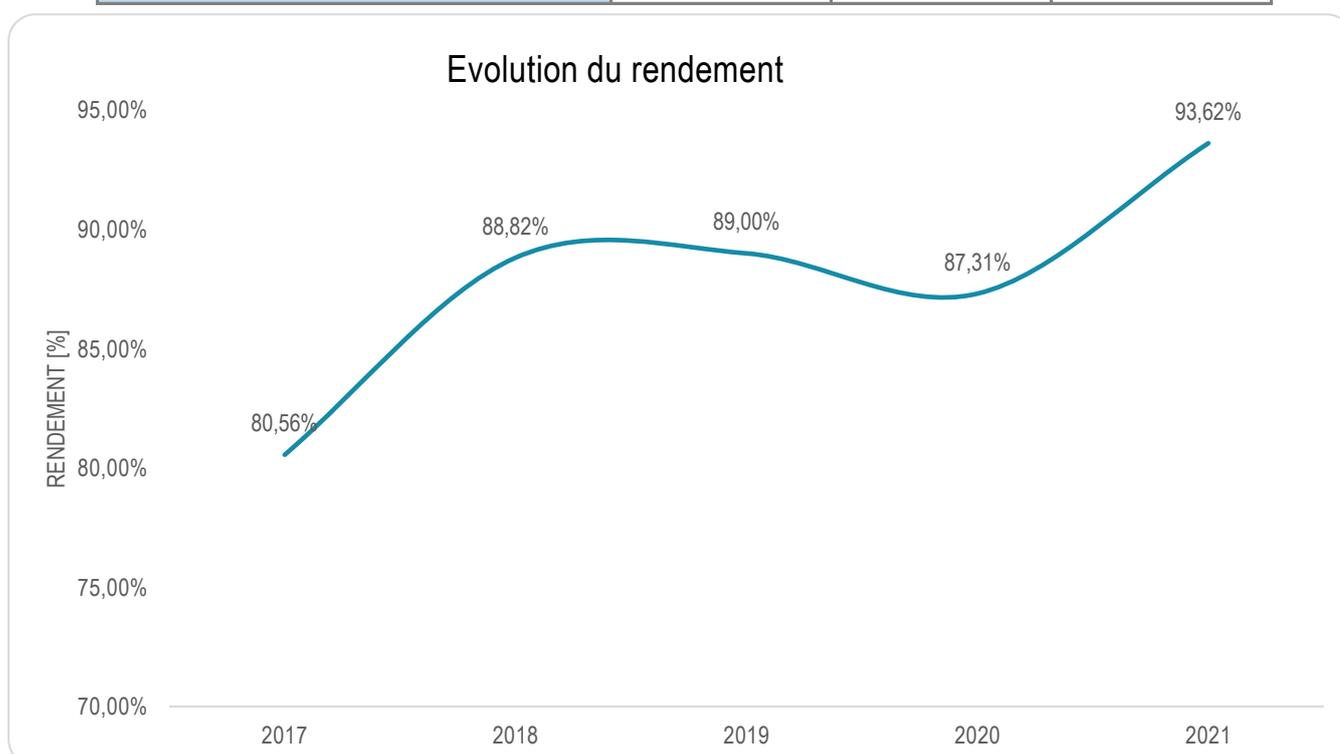
Seuil n°1 = 85%

$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0,2 \times \left(\frac{\text{Vol}_{\text{abonnés + service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 71,78\%$$

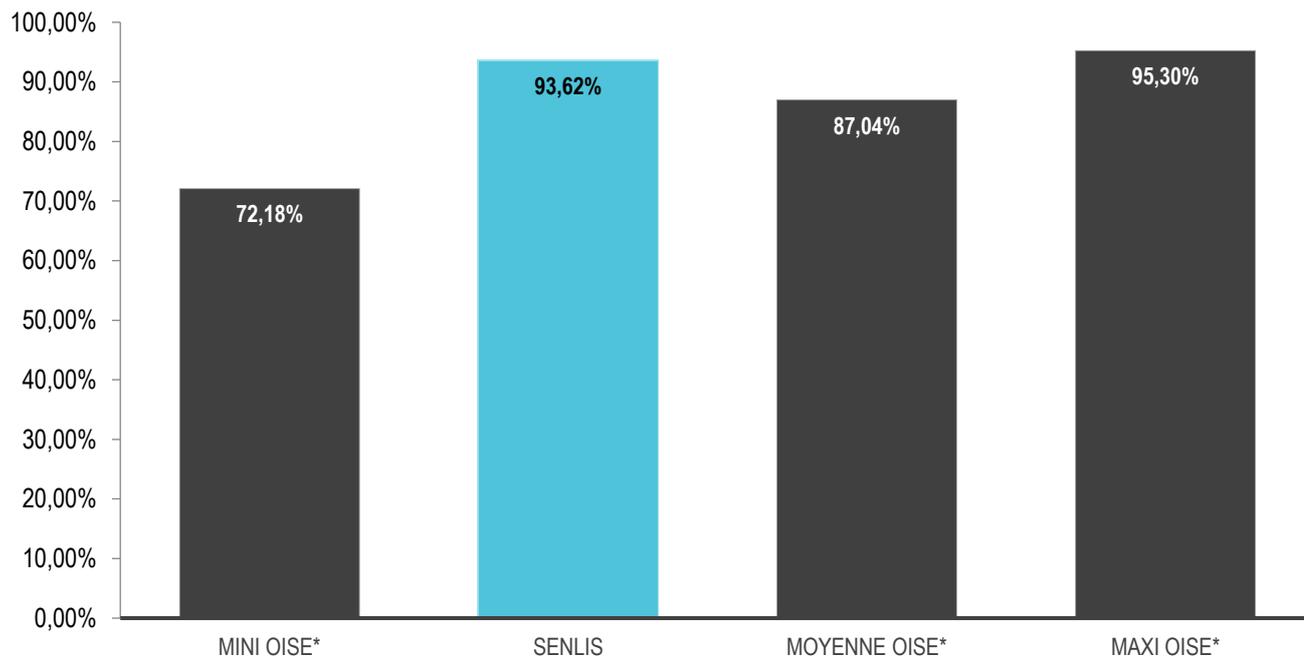
Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

Pour l'année 2021, le rendement du réseau de distribution est de 93,62 %. Réglementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 71,78%.

	2020	2021	Variation 2020 - 2021
Rendement du réseau de distribution [%]	87,31%	93,62%	7,22%



Comparaison du rendement entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type urbain (3).*

Le rendement du réseau de distribution a fortement augmenté lors de cet exercice. De plus, le rendement est actuellement très satisfaisant. Le contrat de DSP imposera au délégataire une valeur de rendement supérieure à 90 % à partir du 1er janvier 2024.

▶ La comparaison est peu cohérente car seules 3 collectivités avec un réseau de type urbain ont demandé la réalisation de leur RPQS par l'ADTO-SAO.

D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

	2020	2021
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%]	1,54%	2,20%

NC : Non Communiqué

E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

	2020	2021
Taux d'occurrence des interruptions de service [‰]	1,45‰	1,58‰

NC : Non Communiqué

F) Taux de réclamations (P155.1)

	2020	2021
Taux de réclamations [‰]	0,64 ‰	0 ‰

NC : Non Communiqué

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Le délégataire, Véolia, s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 1 jour.

	2020	2021
Taux de respect du délai d'ouverture [%]	100,00%	100,00%

NC : Non Communiqué

H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2020	2021
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	2	10
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	193	183
% de branchements en plomb restants	5,61%	5,60%

Il reste encore un nombre très important de branchements à remplacer sur le territoire de la commune. Seule 10 branchements sur la trentaine prévue ont été remplacés en 2021.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

A) Montants Financiers

	2020	2021
Recettes réelles	373 211,36 €	401 060,10 €
Dépenses réelles	68 258,52 €	63 320,65 €
Montant des subventions	8 120,00 €	8 121,00 €

B) Etat de la dette (P153.2)

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursement au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	0,00 €	0,00 €
Durée d'extinction de la dette	0	0

C) Amortissements réalisés

	2020	2021
Montant de la dotation aux amortissements	190 992,63 €	83 020,00 €

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté ;
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2021, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2021.

2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Mise en place de 12 compteurs de sectorisation dès la signature du contrat ;

- ▶ Le délégataire a mis en place les compteurs de sectorisation en 2013.

Réalisation d'une modélisation hydraulique du réseau d'eau potable ;

- ▶ La modélisation hydraulique a été réalisée en 2012.

Equipped de 89 bâtiments communaux d'équipements avec télé-relève des compteurs d'eau ;

- ▶ Les bâtiments ont été équipés en 2017.

Renouvellement du parc des compteurs afin de maintenir un âge moyen de 15 ans, soit 385 compteurs par an pendant la durée du contrat ;

- ▶ Lors de l'exercice 2021, 341 compteurs ont été remplacés. Cela est proche de l'objectif inscrit au contrat.

Maintien d'un rendement au minimum à 85 % (90 % à partir du 31/12/2023) ;

- ▶ Le rendement est de 93,62 % au cours de l'exercice 2021, le contrat est donc respecté.

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

Les principaux travaux et études réalisés en 2021 par le délégataire sont les suivants :

- ▶ Renouvellement du charbon actif en grain de la station de traitement des pesticides
- ▶ Renouvellement de la chloration
- ▶ Inspection caméra des forages d'Aumont, Bonsecours 1 et Bonsecours 2
- ▶ Réparation d'une fuite sur l'extrémité de la rue de Beauvais
- ▶ Renouvellement de 110ml de réseau (rue de Beauvais, entre les rues Gérald de Nerval et Avenue Félix Vernois)
- ▶ Renouvellement de 341 compteurs
- ▶ Remplacement de 10 branchements en plomb
- ▶ Création de 7 branchements (**voir en annexe**)
- ▶ Nettoyage des réservoirs (**voir en annexe**)
- ▶ Recherche de fuites sur 17 468 ml de réseau
- ▶ Réparation de 15 fuites (le détail a été demandé au délégataire)

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

Les principaux travaux et études réalisés en 2021 sont les suivants :

- ▶ Fin de la procédure de DUP concernant le captage de Bonsecours 1 (6 mai 2021)
- ▶ Renouvellement de bouches à clés en centre-ville
- ▶ Diagnostic complet du captage Bonsecours 1
- ▶ Réalisation de branchements eau potable jardins familiaux (Chemin de Thiers)
- ▶ Reprise de la conduite Rue de Beauvais
- ▶ Avenant au contrat de DSP (intégration du quartier 'Ordener' et 'La porte de Senlis' à la DSP eau potable)
- ▶ Révision quinquenal DSP eau potable en cours
- ▶ Réalisation d'une étude relative à la mise en place des piézomètres pour le suivi des nappes afférentes sur la captage Bonsecours 1
- ▶ Réalisation d'essais sur 146 poteaux incendie le 11/10/2021
- ▶ Réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable par le SAGE de la nonette, avec présentation des résultats de l'étude en début d'année 2022

D) Perspective

Selon la connaissance du territoire et à la lecture du rapport du délégataire, les réflexions à mener porteront sur les opérations suivantes:

- ▶ Suppression des branchements en plomb restants
- ▶ Prévoir un diagnostic eau potable sur la commune

De nombreuses canalisations sont à renouveler :

- Le réseau en plomb dans l'impasse du Manège avec reprise des branchements
- ▶ - Le réseau en domaine privé de la Cour du Dépôt
- Le réseau de l'ancien pont SNCF de la rue du Moulin Saint-Rieul (prévu en octobre 2022)
- La canalisation au passage de la Nonette à Villemétrie car elle n'est plus protégée du gel (prévue en octobre 2022)

De nombreuses canalisations sont à renforcer :

- ▶ - Rue Saint-Etienne de la rue du moulin Saint-Etienne jusqu'à l'avenue Albert 1er
- Le réseau rue du Haut de Villevert depuis la rue du Vieux Chemin de Pont
- Le réseau avenue Georges Clémenceau suite à la création de l'Ecoquartier de la gare (en cours d'étude)
- ▶ Suite à la réalisation d'une étude, 5 piézomètres seront mis en place à Bonsecours 1 en 2022
- ▶ Etude de la mise en place d'un traitement au charbon afin de réduire le taux de chloridazone
- ▶ Remplacement du réseau rue des Jardiniers
- ▶ Remplacement du réseau d'eau potable suite aux travaux de mise en réseau séparatif des réseaux d'assainissement du centre-ville

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

		Indicateur	2020	2021
Indicateurs descriptifs des services				
Estimation du nombre d'habitants desservis		D101.1	15 267 habitants	15 524 habitants
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³		D102.2	1,52 €	1,53 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service		D151.0	1 jour	1 jour
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité	pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100%	100%
	pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	100%	80%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		P103.2B	98 / 120	97 / 120
Rendement du réseau de distribution		P104.3	87,31%	93,62%
Indice linéaire des volumes non comptés		P105.3	4,8 m ³ /km/jours	2,45 m ³ /km/jours
Indice Linéaire de Pertes en réseau		P106.3	4,66 m ³ /km/jours	2,31 m ³ /km/jours
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		P107.2	0,51%	0,51%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		P108.3	70%	65%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité		D201.2	0,00 €	0,00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées		P151.1	1,45 ‰	1,58 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		P152.1	100%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité		P153.2	0,00	0,00
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		P154.0	1,54%	2,20%
Taux de réclamations		P155.1	0,64 ‰	0 ‰

VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS



La qualité de votre eau en 2021

SENLIS
Exploité par VEOLIA

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau à partir de 3 puits situés à **Senlis** et **Chamant**.



Les adoucisseurs

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas.
L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2021, **41** prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.
PESTICIDES	Des dépassements récurrents de la limite de qualité (fixée à 0,1 µg/L) ont été mesurés pour les métabolites de la chloridazone. Cette limite de qualité pour les pesticides et métabolites n'est pas une norme sanitaire mais une exigence environnementale, et de ce fait, en 2021, les concentrations relevées, n'ont pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements. Teneur maximale relevée : 0,87 µg/l pour la chloridazone desphényl.
NITRATES	L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L. Teneur moyenne : 8 mg/l , Teneur maximale : 9 mg/l
DURETE (ou TH)	La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. Teneur moyenne : 39°f
FLUOR	Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. Teneur moyenne : 0,29 mg/L
AUTRES PARAMETRES	Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour l'ensemble des paramètres mesurés, à l'exception des pesticides. Cette situation n'a pas empêché la consommation de l'eau. Un contrôle renforcé a été mis en place afin de suivre l'évolution de ces dépassements.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

ARS HAUTS DE FRANCE
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALLILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

... voir édition 2022 de la note page suivante

IX) ANNEXE 3 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE

Commune	Date	Adresse	Nature de l'intervention
SENLIS	11/12/2020	Rue du Moulin Saint Rieul	Création d'un branchement
	11/01/2021	Rue du Vieux Chemin de Meaux	Création d'un branchement
	11/01/2021		Création d'un branchement
	20/01/2021	Rempart de Belle Vue	Création d'un branchement
	05/02/2021	Chemin de Thiers	Création d'un branchement
	22/02/2021	Place Gérard de Nerval	Création d'un branchement
	08/03/2021	Impasse du Tour de Ville	Création d'un branchement
	NC	Rue de Beauvais	Renouvellement canalisation
	01/06/2021	Réservoir de Tombray cuve 1	Nettoyage du réservoir
	11/06/2021	Réservoir de Tombray cuve 2	Nettoyage du réservoir
	01/07/2021	Réservoir de Bonsecours	Nettoyage du réservoir

X) ANNEXE 4 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE

